

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1080 Travaux publics.

n° 1080

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel du nommé Ahmed Cavalier, employé de bureau en service à la régie des eaux, est fixé à 17320 francs pour compter du 3 janvier 1950, et à 18.390 francs pour compter du 1er juillet 1950.